

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ 03 22 28 03 76

E-mail : mairie.bussus.bussuel@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Nombre de conseillers	11
En exercice :	11
Présents :	7
Absent non excusé	0
Absents excusés	4
Dont Pouvoirs	4
Votants :	11
Date de la convocation	
18 juin 2017	

L'an deux mil dix-sept, le 22 juin à 19h30, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Mathieu DOYER, Isabelle RIMOLDI, Dany COULON, Vivien SOUDAIN, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Catherine PEYRAMAURE.

Étaient absents ayant donné pouvoir : M. Sylvain DEGROOTE a donné pouvoir à Denis GRANCHER, Mme Corinne CARPENTIER a donné pouvoir à Catherine PEYRAMAURE, Monsieur Dominique BRIOIS a donné pouvoir à Vivien SOUDAIN et M. Marcel BELLARD a donné pouvoir à Antoine LEBRUN

Secrétaire de séance : Mme Catherine PEYRAMAURE est désignée secrétaire de séance

OBJET – Approbation des statuts de la communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE

Par courrier daté du 30 mai 2017, le Président de la communauté de communes demande aux 71 communes de délibérer en Conseil les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Monsieur le maire procède à la lecture des statuts de la communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE.

Le maire informe l'assemblée que, par délibération du 29 mai 2017, le conseil communautaire a adopté, à la majorité, les statuts.

Pour information, l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT est la suivante :

- Deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou
- La moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité devant nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Approuve les statuts de la communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE.
- ✚ Autorise le Président de la communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet, sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

Vote : 11 pour

OBJET – Demande de retrait des communes de Long, Pont-Rémy et Saint Riquier de la communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE

Monsieur le maire indique avoir inscrit ce point à l'ordre du jour suite au courrier du Président de la CCPM daté du 23 mai 2017. Il était proposé de soumettre les demandes de retrait à chaque assemblée délibérante. En ce sens, un modèle de délibération relatif à la demande de retrait de ces communes a d'ailleurs été joint. Depuis, une lettre du préfet de la Somme reçue le 15 juin 2017 à la Communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE, a indiqué le caractère superflu de la délibération dans la mesure où la CCPM a délibéré un refus concernant les demandes de retrait. En effet, la consultation des communes n'est requise qu'en cas d'avis favorable de l'organe délibérant, l'absence de consentement de sa part interrompant la procédure de retrait de droit commun.

En raison de ces éléments nouveaux, les élus décident de ne pas délibérer.

OBJET – PLAN BOCAGER COMMUNAL : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de BUSSUS-BUSSUEL et le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V)

Le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées a pour mission d'élaborer le projet de Parc naturel régional (PNR) en précisant les enjeux et en définissant les objectifs sur la base des études préalables en collaboration avec les institutions compétentes, conformément à l'article L.333-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux Parcs naturels régionaux. Un Parc naturel régional est vecteur d'expérimentations et d'innovations sur son territoire. Dans le cadre de la préfiguration du Parc, Baie de Somme 3 Vallées a pour mission de mener des actions illustrant les compétences d'un PNR. Dans un objectif de préservation et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, **BS3V lance l'élaboration de plans bocagers communaux, ainsi que des actions de plantation de haies.**

Monsieur le maire rappelle que quelques réunions ont déjà eu lieu en présence des techniciens de la structure à savoir Xavier LETHEVE et Florian CHEVALLIER. Le groupe de travail a d'ailleurs parcouru le territoire de BUSSUS-BUSSUEL le mercredi 10 mai 2017 afin de localiser les plantations de haies à venir.

Pour mener à bien cette opération qui ne nécessite aucun engagement financier de la commune de BUSSUS-BUSSUEL car elle verse déjà une cotisation annuelle en tant qu'adhérente à la mission PNR, il est nécessaire de signer une convention de partenariat actant la délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Pour la réalisation de l'étude et des travaux liés aux plantations qui seront réalisés à l'automne 2017, BS3V bénéficie des financements du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (50%), ainsi que de l'Union Européenne dans le cadre du FEDER (30%), les 20% restant demeurent à la charge de Baie de Somme 3 Vallées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Approuve l'opportunité de réaliser un plan bocager communal pour la commune de BUSSUS-BUSSUEL
- ✚ Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de BUSSUS-BUSSUEL et le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées.
- ✚ Autorise le maire à signer les documents en ce sens.

Vote : 11 pour

OBJET – Achat d'un lave-vaisselle pour l'office de réchauffage de la petite salle de La Tondellière, remplacement du ballon d'eau chaude, proposition de fourniture et pose d'arrêts de porte pour les SAS de la grande salle

Au regard des nombreuses remarques et demandes réitérées des utilisateurs de l'office de réchauffage lors de la location de la petite salle de La Tondellière et sur proposition du régisseur Claude BOUCHER, les membres du Conseil sont invités à approuver l'achat d'un lave-vaisselle professionnel en tenant compte des capacités d'accueil de la petite salle et du bar.

Il faut savoir que depuis les travaux effectués en 2012, l'emplacement du lave-vaisselle existe sous l'égouttoir de l'évier. Il y a une prise triphasée, une alimentation en eau et même l'écoulement des eaux vannes. En somme, il ne reste plus qu'à le mettre.

Cette décision d'acheter cet équipement est tout à fait possible dans la mesure où le piano gaz de la grande cuisine de la Tondellière a été réparé par l'entreprise EURL Somme Dépannage de Domart-en-Ponthieu pour un montant raisonnable de 237€TTC. Le gérant de la société, Monsieur Fabrice MEUNIER a d'ailleurs transmis une attestation datée du 9 juin 2017 relative au contrôle des installations et équipements au gaz pour la commission de sécurité. Cela signifie que la délibération prise lors du Conseil du 2 mars 2017 pour le remplacement du piano gaz par un nouveau fourneau professionnel n'est plus nécessaire. Pour mémoire, le montant de la dépense s'élevait à 3.168€HT. De plus, comme il n'y aura pas de feu d'artifice cette année, le budget de 1000€ alloué à cette animation sera utilisé à bon escient au travers de l'achat du lave-vaisselle. Cela peut paraître dommage pour certains mais au moins cet achat sera utile au plus grand nombre pour plusieurs années et pas simplement le temps des 14 minutes d'un feu d'artifice. En ce sens, une proposition de prix a été communiquée par l'entreprise EURL Somme Dépannage pour la fourniture et pose d'un lave-vaisselle DC502-NP de marque DIAMOND avec 2 paniers 500x500mm, cycle court de lavage. Le devis s'élève à 1.619€HT. Les membres du Conseil ayant estimé une fourchette de prix entre 1500€ et 2000€, la proposition est donc satisfaisante.

Par ailleurs, monsieur le maire précise avoir reçu de nombreuses remarques des habitants au sujet du problème de l'eau chaude à la Tondellière. Lors de la location de la grande salle et de la petite salle, un seul ballon de 300 litres ne permet pas à tous d'avoir de l'eau chaude. Souvent, les gens doivent faire chauffer de l'eau pour faire la vaisselle ou même lavent à l'eau froide. Conséquence directe : la vaisselle n'est pas toujours propre. Face à cette situation, Mathieu, Isabelle et Denis ont pris la décision de faire installer un nouveau ballon d'eau chaude de 300 litres, uniquement pour la grande cuisine, et faire remplacer l'actuel ballon d'eau chaude de 300 litres, entièrement rouillé dans sa partie basse, datant des années 80, par l'entreprise EURL Somme dépannage. La pose du ballon d'eau chaude a coûté 216€TTC hors fourniture du ballon. Mathieu et Denis sont allés à BRICOMAN chercher deux nouveaux ballons. Les membres du Conseil approuvent cette décision « de bon sens » visant à améliorer les conditions d'utilisation de la Tondellière. S'agissant des SAS de la grande salle, il est proposé de faire poser 4 arrêts de porte lourde au niveau du SAS droit. A l'utilisation, les locataires bloquent les portes en roulant le tapis en dessous, en mettant des briques, parpaings ou piles de chaises. Un devis de l'entreprise PROFILS GLACES a été reçu. Le prix est de 208€HT. L'intervention pourrait avoir lieu début juillet.

Enfin, Monsieur le maire indique avoir reçu une proposition de DEKRA Industrial pour la réalisation du rapport de vérification réglementaire après travaux demandé par la commission de sécurité pour un montant de 1500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Approuve l'achat d'un lave-vaisselle pour l'office de réchauffage de la petite salle de La Tondellière et le devis de l'EURL Somme Dépannage d'un montant de 1619€HT soit 1942,80€TTC.
- ✚ Approuve la fourniture et pose de 4 arrêts de porte lourde, butée caoutchouc noir avec arrêt en aluminium fixé dans la dalle béton et par conséquent le devis de Profils Glaces d'un montant de 208€HT

- ✚ Approuve l'achat et la pose de nouveaux ballons d'eau chaude à la Tondellière, ainsi que la réalisation du RVRAT obligatoire qui doit être transmis à la commission de sécurité de la sous-préfecture d'Abbeville.

Vote : 11 pour

OBJET – Avis dans le cadre de la consultation publique au titre des ICPE de la société civile laitière Domqueur Lait à Domqueur

La société civile Laitière Domqueur Lait a présenté un dossier d'enregistrement relatif au projet d'exploiter un élevage de 200 vaches laitières et la suite sur le territoire de la commune de Domqueur.

En application des articles R.512-46-11 et suivants du Code de l'Environnement, ce dossier doit faire l'objet d'une consultation publique qui se tiendra du 10 juillet 2017 au 7 août 2017 inclus. L'affichage de l'avis a été effectué. Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Domqueur. Les observations éventuelles pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet.

Dans ce cadre, le Conseil est invité à formuler un avis.

Au regard des éléments transmis au moyen d'un CD-ROM, les membres du Conseil n'ont pas d'observation à formuler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✚ Émet un avis favorable à ce projet.

Vote : 11 pour

OBJET – Kermesse de l'école Becquestoile le 24 juin, Forest Art le 25 juin, 13-14 juillet, fête locale 19 au 21 août, Manifestation 'Sortir en famille' 20 octobre à la Tondellière

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil les manifestations à venir et les dates à retenir. Il invite chacun des élus à assister à ces différents événements, mais aussi aider à l'organisation de certaines animations. Il rappelle qu'il réunira courant de l'été la commission des manifestations communales pour préparer la fête locale.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 21h50.

Mathieu DOYER, maire

Dany COULON,

Catherine PEYRAMAURE,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Antoine LEBRUN,

Vivien SOUDAIN,